AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1087
FR0000127771-FS0633

3 juillet 2019

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 3 juillet 2019, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 juin 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et ne plus détenir d'actions de cette société.

 Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VIVENDI hors marché, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général) ; le déclarant ne détient plus aucune action VIVENDI au sens de l'article précité.

2. Par le même courrier, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 juillet 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 70 860 025 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,63% du capital et 5,25% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Détention (effective)	18 553 773	1,47	18 553 773	1,37
Détention (par assimilation)	52 306 252	4,15	52 306 252	3,87
Total Société Générale	**70 860 025**	**5,63**	**70 860 025**	**5,25**

Ce franchissement de seuil résulte d'une réception d'actions VIVENDI détenues à titre de collatéral dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au 2 juillet 2019, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 48 554 086 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 4 *call* listés à dénouement physique portant sur 641 000 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 20 septembre 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 22 € et 28 € ;

- une position acheteuse sur 6 contrats d'achat à terme portant sur 47 140 186 actions VIVENDI, dénouable jusqu'entre le 6 mai 2020 et le 9 avril 2024 ;

- une position acheteuse sur 1 *put* options OTC à dénouement physique portant sur 100 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 20 décembre 2019 au prix unitaire par action 16 € ; et

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 259 359 807 actions représentant 1 350 133 962 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- une position vendeuse sur 7 *put* listés à dénouement physique portant sur 772 800 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance jusqu'entre le 20 décembre 2019 et le 20 mars 2020 à des prix unitaires par action compris entre 12 € et 25 €.

Le déclarant a précisé détenir, au 2 juillet 2019, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 3 752 166 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 6 *contracts for difference* à dénouement en espèces et portant sur 55 752 actions VIVENDI, sans échéance ;

- une position acheteuse sur 1 *equity linked swaps sur panier* à dénouement en espèces portant sur 2 538 414 actions VIVENDI, exerçable le 9 août 2019 au prix unitaire par action de 23,55 € ;

- une position acheteuse sur 7 *equity linked swaps* à dénouement en espèces portant sur 222 907 actions VIVENDI, exerçable le 16 juillet 2019 au prix unitaire par action de 24,63 € ;

- une position acheteuse sur 1 contrat d'achat à terme sur panier à dénouement en espèces portant sur 866 321 actions VIVENDI, dénouable jusqu'au 1er juin 2023 ;

- une position acheteuse sur 3 *call option OTC* à dénouement en espèces et portant sur 68 715 actions VIVENDI, exerçable entre le 28 août 2019 et le 18 septembre 2019 à des prix par action compris entre 23,91 € et 24,98 € ; et

- une position vendeuse sur 1 *put warrants listé* à dénouement en espèces et portant sur 57 actions VIVENDI, exerçable jusqu'au 3 janvier 2025 au prix unitaire par action de 33,68 €.